

ASSEGNO UNICO UNIVERSALE – AUU

ALLOCATION UNIQUE UNIVERSELLE

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une **aide économique** pour les familles pour **chaque enfant à charge** jusqu'à l'âge de 21 ans révolus et sans limite d'âge pour les enfants handicapés.

À qui s'adresse-t-elle ?



Aux familles avec un **enfant mineur**
Aux familles avec un **enfant majeur**
(jusqu'à 21 ans) qui:

- étudie
- effectue un stage ou travaille, mais dont le revenu est inférieur à 8 000 € par an
- est au chômage et inscrit à l'agence pour l'emploi
- effectue le service civil

Aux familles avec un **enfant handicapé**
(sans limite d'âge)

Pour avoir droit à l'allocation, vous devez **résider** :

1. depuis au moins 2 ans en Italie OU avoir un CDI ou un CDD d'une durée d'au moins 6 mois ;
2. en Italie lorsque vous présentez la demande et tant que vous recevez l'AUU.

Vous avez droit à l'allocation si vous êtes

- un citoyen italien ou européen ;
- membre de la famille d'un citoyen italien ou de l'UE ;
- titulaire d'un permis de séjour longue durée ;
- titulaire d'un permis de travail unique (famille, travail, attente d'emploi) vous autorisant à travailler pour des périodes supérieures à 6 mois ;
- titulaire d'un permis de séjour pour la recherche vous autorisant à séjourner en Italie pendant plus de 6 mois ;
- titulaire d'une protection internationale ou apatride ;
- titulaire d'une carte bleue ;
- titulaire d'un permis de travail pour exercer une activité indépendante ;
- un travailleur ressortissant d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie.

Si vous n'avez pas le permis de séjour requis

Présentez quand même votre demande en envoyant une lettre recommandée ou un courrier électronique certifié (PEC) à l'INPS en **précisant le type de votre permis de séjour,**

et

contactez les instituts de patronage, les syndicats ou les organisations telles que l'ASGI pour en **savoir plus sur vos droits et évaluer la possibilité d'une action en justice.**

Service anti-discrimination de l'ASGI



antidiscriminazione@asgi.it

